



Fumer au bowling

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 31 janvier 2007

Je suis licenciée de bowling, et lors des tournois en ligue il n'y a pas d'interdiction de fumer contrairement au tournoi fédéraux. A partir du 1er février y aura-t-il bien interdiction de fumer au bowling quelque soit le type de tournoi. Oui, il est interdit de fumer dans tous les bowlings à dater du 1er février 2007 en vertu des articles R. 3511-1 et R. 3511-2 du code de la santé publique.

Réponse :

- Oui, il est interdit de fumer dans tous les bowlings à dater du 1er février 2007 en vertu des articles [R. 3511-1 et R. 3511-2 du code de la santé publique.](#)